



## AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné que le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de **Saint-Barnabé-Sud**, devant être en vigueur durant les exercices financiers **2016, 2017 et 2018**, a été déposé à mon bureau, 165, rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud, le **14 septembre 2015**. Toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la **Loi sur la fiscalité municipale**, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par le chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. être déposée **avant le 30 avril 2016** ;
2. être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

**Municipalité Régionale de Comté des Maskoutains**  
*Service de l'évaluation foncière*  
**805, avenue du Palais**  
**Saint-Hyacinthe QC J2S 5C6**

3. être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
4. être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 97-99 adoptée par la **MRC DES MASKOUTAINS** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**Fait et signé, à Saint-Barnabé-Sud ce 24 septembre 2015.**

Sylvie Gosselin, MBA  
Directrice générale &  
secrétaire-trésorière.